ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Constitution européenne

Question écrite n° 10280

Texte de la question

M. Édouard Leveau appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les travaux pour l'élaboration de la charte constitutionnelle européenne par la convention pour l'avenir de l'Europe. En effet, certains Etats membres ainsi que des députés européens se sont prononcés en faveur de l'insertion d'une référence à l'héritage religieux de l'Europe. Cette volonté s'est déjà manifestée, en vain, lors de l'élaboration de la charte européenne des droits fondamentaux. Il est nécessaire de savoir si une telle référence met en cause le principe de séparation entre l'Etat et l'Eglise, principe de laïcité inscrit dans la Constitution. Par conséquent, il souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le débat visant, au sein de la convention sur l'avenir de l'Europe, à inscrire dans la future Constitution européenne une référence à l'héritage religieux de l'Europe a été très délicat. Comme le sait l'honorable parlementaire, cette question a donné lieu à de nombreuses et longues discussions. La rédaction finalement retenue par la convention représente un équilibre entre les positions des différents participants et entre les différentes traditions des Etats membres. Le projet de traité constitutionnel mentionne, en effet, dans le préambule du projet de Constitution européenne les « héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe », ce qui se place dans une perspective historique et respecte les convictions, religieuses ou non, de chacun. Le gouvernement français a accepté ce résultat qui respecte le principe de laïcité, auquel nous sommes tous très légitimement attachés. La formulation de la convention a su trouver un point d'équilibre entre diverses sensibilités que le Gouvernement ne souhaite pas voir remis en cause lors de la prochaine conférence intergouvernementale, chargée de finaliser le texte de la Constitution européenne.

Données clés

Auteur : M. Édouard Leveau
Circonscription : Seine-Maritime (11e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10280
Rubrique : Union européenne
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 147
Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6269